

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal de Guigneville - Sébouville, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunions de Guigneville, le lundi 11 avril 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie AMIARD, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Etaient présents :** Jérémie AMIARD, Annick BARDON, Bernard BOIZARD, Samuel CORBEAU, Diane DALEINE, Olivier DUGUET, Caroline HACQUEL, Yohann LAUDIER, Stéphanie PERCHERON, Florence VERSLIPE.

**Absents excusés :** Carine FOUQUET (pouvoir à Samuel CORBEAU), Nathalie HERMELINE (pouvoir à Diane DALEINE), Julien RENVAZÉ (pouvoir à Stéphanie PERCHERON).

**Absent :** Antoine PICAULT.

Date de convocation : 21/03/2022

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Madame Diane DALEINE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 07 février 2022, transmis à l'ensemble des conseillers, est adopté à l'unanimité.

**Approbation des comptes de gestion de la commune, du service de l'eau et du service de l'assainissement**

Le conseil municipal prend connaissance des comptes de gestion présentés par Madame TREMINTIN, Trésorière de Pithiviers, et constate qu'ils sont en conformité avec la comptabilité.

Après en avoir délibéré, les comptes de gestion de l'exercice 2021 de la commune, du service de l'eau et du service de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité.

**Vote des comptes administratifs 2021 de la commune, du service de l'eau et du service de l'assainissement**

Le Maire présente au conseil les comptes administratifs 2021.

Il se retire ensuite et laisse à Annick BARDON, élue Présidente de séance, le soin de faire procéder au vote des comptes administratifs 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2021 de la commune, du service de l'eau et du service de l'assainissement.

**Vote du taux des taxes**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes foncières notifiées par l'Etat, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation et de reconduire pour 2022 les taux de l'année passée, à savoir :

- taxe foncière (bâti) : 32.19 %
- taxe foncière (non bâti) 28.12 %

**Vote des Budgets primitif 2022 de la commune, du service de l'eau et du service de l'assainissement**

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les Budgets primitifs 2022 :

## COMMUNE

	<i>Fonctionnement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	366 023.05	266 355.00
<i>Report de fonctionnement</i>		99 668.05
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>366 023.05</b>	<b>366 023.05</b>
	<i>Investissement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	85 360.44	51 350.00
<i>Report d'investissement</i>	0	60 337.44
<i>RAR</i>	55 527.00	29 200.00
<b>Total Investissement</b>	<b>140 887.44</b>	<b>140 887.44</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>506 910.49</b>	<b>506 910.49</b>

## EAU

	<i>Fonctionnement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	146 721.43	83 122.64
<i>Report de fonctionnement</i>		63 598.79
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>146 721.43</b>	<b>146 721.43</b>
	<i>Investissement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	48 792.41	28 340.66
<i>Report d'investissement</i>	0	5 540.25
<i>RAR</i>	3 150.50	18 062.00
<b>Total Investissement</b>	<b>51 942.91</b>	<b>51 942.91</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>198 664.34</b>	<b>198 664.34</b>

## ASSAINISSEMENT

	<i>Fonctionnement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	46 784.21	114 860.06
<i>Report de fonctionnement</i>	68 075.85	0
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>114 860.06</b>	<b>114 860.06</b>
	<i>Investissement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
	90 071.39	26 402.95
<i>Report d'investissement</i>	0	63 668.44
<i>RAR</i>	0	0
<b>Total Investissement</b>	<b>90 071.39</b>	<b>90 071.39</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>204 931.45</b>	<b>204 931.45</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- **approuve** les budgets primitifs 2022 de la commune, du service de l'eau et du service de l'assainissement.

### Cérémonies du 08 mai

Le conseil municipal organise les cérémonies du 8 mai de la manière suivante :

- Guigneville : rendez-vous à 10 h 15, cérémonie à 10 h 30
- Torville : rendre-vous à 11 h, cérémonie à 11 h 15

La seconde cérémonie sera suivie d'un apéritif à la salle de Torville.

En remerciement pour le matériel donné par la commune à la section des jeunes sapeurs-pompiers de Pithiviers, le Président de section propose que les jeunes défilent aux côtés des administrés et des élus le 8 mai prochain. Les élus y sont tout à fait favorables.

## **Organisation des élections législatives**

*Le conseil municipal organise la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochains.*

## **Délibération relative à l'organisation du temps de travail**

*Monsieur le Maire expose que depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine, et la durée annuelle est de 1607 heures.*

*Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le protocole portant règlement du temps de travail.*

## **Affaires diverses**

### **Permis de l'église**

*Le Maire informe le conseil que la Région, par courrier en date du 14 février reçu le 25 février, a rejeté la demande de permis de construire au motif qu'« en l'état, ce dossier ne permet pas d'apprécier la pertinence des travaux envisagés et leur impact sur le monument ».*

*Une réunion a donc été organisée le 18 mars dernier, en présence d'une personne de la DRAC, l'architecte de la commune et l'entreprise LEGIVRE. Malheureusement, l'UDAP n'était pas représenté, malgré une date arrêtée de façon collégiale avec ce service.*

*Depuis lors, des compléments d'informations ont été apportés à l'UDAP et à la DRAC, sans réponse à ce jour. Madame la Sous-Préfète a donc été saisie, dans l'espoir que ce dossier puisse avancer et que des réponses concrètes nous soient apportées.*

### **Pylône de téléphonie mobile**

*La déclaration préalable relative aux travaux d'installation d'un pylône de téléphonie mobile a été acceptée. Les travaux devraient être réalisés pour l'été prochain.*

## **Demande de subvention auprès du département – Trottoirs de SEBOUVILLE**

*Le Maire informe le conseil que la demande de subvention relative aux bordures de Trottoirs de Sébouville a été annulée ; en effet, il est préférable d'attendre que les constructions soient terminées et que les entourages des habitations soient en cours pour réaliser les travaux. Le Maire prendra contact avec le Département pour que les travaux de réfection de chaussée soient faits en même temps, en 2023 ou 2024.*

## **Travaux à la salle de conseil de la mairie de Torville**

*Le Maire informe le conseil que l'employé communal a détapissé et posé de la toile à peindre dans l'ancienne salle du conseil de Torville. Les boiseries, les murs et le plafond ont été repeints.*

## **Subventions SIERP et PETR**

*Des subventions sont possibles dans le cadre de la rénovation des éclairages des salles (passage en LED). Des devis seront demandés à 3 artisans (Grégory SOLON, Bruno PICARD et Tradi Elec d'Ascoux) en vue du dépôt d'une demande de subvention.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.  
Délibéré les jour, mois et an que dessus,*

